

Roanne le 22 octobre 2008

# Groupe de travail sur le transport des salariés transférés : Vers une négociation le 12/11/2008 !

*Après que les organisations syndicales du centre aient accompagné les représentants des usagers auprès de la Direction du centre, le 16 octobre dernier pour déposer leur enquête, ce jour la Direction a réuni le groupe de travail pour discuter d'un projet d'avenant à l'accord des salariés transférés. A cette occasion, organisations syndicales et Direction ont confronté le résultat des différentes enquêtes. Manifestement, la Direction reste sur sa position de maintenir deux bus pour des raisons essentiellement économiques. Pour sa part, la CFDT représentée par Ph. Parisot, R. Vialla et D. Coutaudier, a plaidé pour un ajustement des horaires et une plus grande liberté de prise des journées de récupération.*

## La CFDT cherche une solution acceptable !

C'est l'état d'esprit qui a animé les représentants de la CFDT pendant cette réunion au cours de laquelle, M. Guillet a rappelé que la conclusion d'un avenant était préférable à une dénonciation de l'accord dont l'issue risquait d'échapper aux uns et aux autres.

Rappelant les principales revendications des usagers largement mises en avant dans l'enquête réalisée auprès des utilisateurs des bus et des célibats géographiques, la CFDT a tenu à ce que des améliorations soient apportées au projet de la Direction. De son côté, celle-ci a commenté sa propre enquête (nettement plus sommaire !) qui lui permet d'affirmer qu'il est possible d'organiser le transport des salariés transférés avec deux bus de 60 places (ald 3 bus à 50 places) aboutissant à une économie, sur le papier au moins, de 50000 euros. C'est donc une approche purement comptable qui anime nos dirigeants, conduisant à une augmentation, pour certains, du temps de trajet.

La CFDT est intervenue pour demander un ajustement des horaires. L'expérience montre que l'on peut retarder les horaires de départ du matin, tout en respectant les nouveaux horaires d'arrivée imposés par la Direction (au plus tôt 7h45). Sur ce point, **la Direction a accepté de décaler de 5 minutes (départ de CSC à 6h25) et d'ajuster ensuite si possible un départ à 6h30.** A la demande d'une autre organisation syndicale, l'horaire du soir de ce bus a été dé-

calé de 5 minutes (départ 16h40). **Au final, l'horaire envisagé pour le bus de CSC serait : 6h25 - 7h45 et 16h40 - 18h05. Les horaires de l'autre bus (CSE) restent inchangés : 6h45 - 8h00 et 16h50 - 18h00.** La Direction ne s'engage sur une compensation du retard possible qu'à l'arrivée sur le centre de Roanne, rejetant toujours toute prise en compte de retard au retour. **Sur ce point, la CFDT considère que la Direction doit maintenir l'existant.**

Dans son projet, la Direction s'engage à ce que les salariés mensuels volontaires réalisent 100 heures sup. par an qui, une fois majorées (+25%), donneront droit à une récupération en journées entières. Pour cela, elle souhaite **fixer 11 jours** de récupération dans l'année, chose qu'a contesté la CFDT qui s'appuie sur l'avis des salariés qui préfèrent une utilisation plus souple. **Quand même ! En plus de l'économie d'un bus, la Direction tente une autre économie : la suppression d'un trajet aller-retour d'un bus par mois, c'est à dire 350 euros... Là encore, la CFDT trouve cette rigidité injuste eu égard aux souplesses d'organisation demandées par ailleurs.**

En ce qui concerne les temps partiels à 90%, le DRH n'est pas opposé (y compris pour les OSD) à une organisation sous forme d'une semaine 4 jours et une autre 5 jours, plutôt que celle de 4 jours/semaine, incompatible avec les horaires de bus.

Une **réunion de négociation** est maintenant programmée le 12 novembre. **D'ici là, la CFDT s'entretiendra avec les salariés concernés... Mais aussi la Direction !**